



Saint-Mammès

Régate Interserie Dériveurs

4^{ème} étape du championnat IND de Seine & Marne 2026 **5C**

1^{er} signal d'avertissement à 11 h



Dimanche 7 Juin 2026

Organisée par le

Club Yachting Voile et Plaisance de St Mammès

101 Rue du Port de la Celle, 77670 Saint-Mammès

Secrétaire : patrick.marie.21@gmail.com président : serge92@hotmail.fr



AVIS DE COURSE
TYPE 2025-2028 Dériveurs
Version mise à jour en
septembre 2025

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs. Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate Inter série Dériveurs
4eme étape du championnat départemental IND 2026
Dates : 07 / 06 / 2026 Grade : 5C
Lieu : CYVP : Club de Voile de St Mammès

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1- REGLES

1.1 La compétition est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile. 2025 / 2028

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par [Appel à la voix](#)

2- INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles vers <09:00h> le <07/06/2026> à <sur panneau d'affichage à proximité de la table d'inscription >.

3- COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4- ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie <dériveurs - groupe L (LIGHT), M (MEDIUM), F (FAST) >, à l'exception des <groupe LK (LIGHT KID) et SF (Super FAST) >.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 pour régates de grade 5

a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

b. Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Sans OBJET.

- Un pot de l'amitié sera servi gracieusement à l'issue de la régata (prévoyez vos picnics personnel

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
07/06/2026	09:00 H	10:30 H

8.3 Jours de course :

Date	IND	
07/06/2026	Course	

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
IND	/	6 Courses

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11 : 00 H.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 : 00 H.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition .
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : **De type construit.**
Banane ou triangle suivant la direction du vent, le jour de la compétition.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes **IND**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 .course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés .

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de

conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX : Des prix seront distribués suivant disponibilité

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

CYVP St Mammès

(77014)

Email : serge92@hotmail.fr

SERGE BROUZE (président) Tel : 06.62.86.05.91

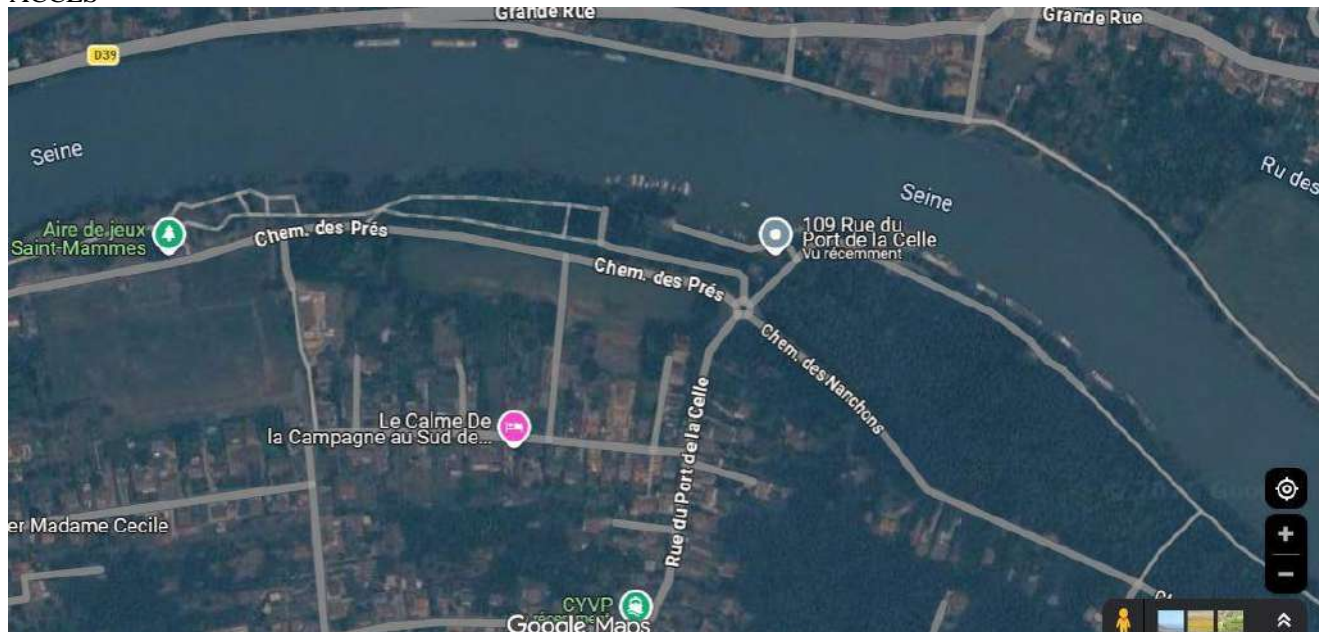
PATRICK MARIE (secrétaire) Tel: 06.72.67.22.

ANNEXE A :

LIEU DE LA REGATE



ACCES



le 101 est l'adresse administrative, pour entrer dans le club, continuez la rue du port de la Celle jusqu'à la seine, le club se trouve un peu après le rond-point qui se trouve à la croisée du chemin des prés (parallèle au chemin de halage) et chemin des Nanchons.



Pour une estimation du nombre de participants,
merci de remplir la fiche de préinscription ci-dessous.
Merci d'avance.

Fiche à remplir et à renvoyer par Email à :

MICHEL BAILLON (président comité course) : **bami577@hotmail.fr**
et **Serge Brouze** (président CYVP) : **serge92@hotmail.fr**

**FICHE DE PREINSCRIPTION
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DU 77**

LE 07/06/2026 au CYVP 109 Rue du Port de la Celle, 77670 Saint-Mammès
INTERSERIE IND (5C) : Groupe L (LIGHT), M (MEDIUM) et F (FAST))

BATEAU SERIE : _____ N° VOILE : _____

EQUIPAGE

Barreur NOM : _____

Prénom : _____

Club : _____ N° Club : _____

N° Licence FFV : _____

Equipier NOM : _____

Prénom : _____

Club : _____ N° Club : _____

N° Licence FFV : _____



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
Régate au CYVP St Mammès
Dimanche 7 Juin 2026
GRADE 5C IND Plan d'eau : La Seine

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 45 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur la cabine du comité de course.
- 3.2 Le PC course est situé au club house de St Mammès.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein devant les installations du Cercle de la Voile de St Mammès.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minute après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing
07/06/2026	IND 5C	10h45

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **11h**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 1 minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. *Le dernier jour de course, il n'y aura pas de signal d'avertissement donné après 16h.*

7. PAVILLONS DE CLASSE

Départ commun : Pavillon comportant l'emblème normalisé de la classe (Blanc).
Un pavillon indisponible sera remplacé par un autre pavillon non utilisé.

ZONES DE COURSE

La zone de course est le plan d'eau de St Mammès sur la Seine, cf plan en **annexe ZONES DE COURSE**

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Parcours	Extrémité de ligne	Réduction
Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune et Bidon bleu	Comité de course et pavillon S

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 **La ligne de départ sera matérialisée entre le mât ou la drisse arborant un pavillon orange aligné avec la bouée N°3**

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra, dans la minute suivant le départ, donner son numéro de voile sur le canal VHF 72.
L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.5

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est perpendiculaire à la ligne de départ. Le pavillon orange est remplacé par un pavillon bleu.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	Aller Retour	0h30	0h50

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé PC course.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [au PC Course](#). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 *[SP] Règles propres à la navigation sur la Seine*

Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.

Les péniches sont précédées d'un canot de sécurité du Club : tout passage entre la (le TRAIN de) péniche et le canot de sécurité entraîne la disqualification immédiate pour la course en cours.

- 19.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau, cela modifie la RCV 40.2.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Les résultats seront proclamés au plus tard à 18h00

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Michel baillon**
Adjoint Comité de Course:
Président du jury :
Commissaire aux Résultats: **Jerome Thomas**

PARCOURS POSSIBLE SELON CONDITIONS ET DIRECTION DU VENT



Parcours – Départ Amont : P1 = D-Bouée jaune amont - bouée jaune aval - A

Parcours – Départ Aval : P2 = D-Bouée jaune aval - bouée jaune amont - A

1 ou 2 tours sont possibles pour les parcours : le nombre de tours est affiché à la cabine du C.C. sur un panneau.

Toutes les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

La ligne de départ/arrivée est une porte à passer à chaque passage.